

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2019

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

Appel,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès dans laquelle vous nous demandiez de vous fournir le *Plan directeur des ressources informationnelles* de notre organisme.

Par ailleurs, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également en pièce jointe une note explicative à cet effet (Annexe 1).

Nous vous prions de recevoir, Appel, nos salutations distinguées.

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Pour : Nathalie Savard, secrétaire générale

p. j. Annexe 1 et Plan directeur des ressources informationnelles